

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02204

Numéro SIREN : 897 697 264

Nom ou dénomination : A2M GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2022 sous le numéro de dépôt 22633

Exercice clos le 31 octobre

2021

COMPTES ANNUELS

SAS A2M GROUP

Société de Commissaires aux Comptes inscrite auprès de la Compagnie de Bordeaux
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Aquitaine et Parisienne

Désignation de l'entreprise <u>SAS A2M GROUP</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>13 Chemin De Bourbon 33360 CAMBLANES-ET-MEYNAC</u>																									
Numéro SIRET* <table border="1"><tr><td>8</td><td>9</td><td>7</td><td>6</td><td>9</td><td>7</td><td>2</td><td>6</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>												8	9	7	6	9	7	2	6	4	0	0	0	1	7
8	9	7	6	9	7	2	6	4	0	0	0	1	7												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1"><tr><td>7</td></tr></table>										7	Durée de l'exercice précédent* <table border="1"><tr><td></td></tr></table>														
7																									
										Exercice N clos le <u>31/10/2021</u>															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles $\left\{ \begin{array}{l} \text{Fonds commercial*} \\ \text{Autres*} \end{array} \right.$									010		012													
										014		016													
	Immobilisations corporelles*									028		030													
	Immobilisations financières* (1)									040		042													
	Total I (5)									044		048													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*								050		052													
		Marchandises *								060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066													
	Créances (2)	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Clients et comptes rattachés*} \\ \text{Autres* (3)} \end{array} \right.$									068		070												
											072		074												
	Valeurs mobilières de placement									080		082													
	Disponibilités									084	5 000	086		5 000											
	Charges constatées d'avance *									092		094													
	Total II									096	5 000	098		5 000											
	Total général (I + II)									110	5 000	112		5 000											
PASSIF												Exercice N NET		1											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*									120		5 000													
	Écarts de réévaluation									124															
	Réserve légale									126															
	Réserves réglementées*									130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*									131		) 132													
	Report à nouveau									134															
	Résultat de l'exercice									136	(	1 949)													
	Provisions réglementées									140															
	Total I									142		3 051													
Provisions pour risques et charges									Total II		154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164															
	Fournisseurs et comptes rattachés*									166		1 949													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....									169		) 172													
	Produits constatés d'avance									174															
Total III									176		1 949														
Total général (I + II + III)									180		5 000														
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an			195														
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*			182														
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*			184														

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A2M GROUP

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
31/10/2021
I

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons	215		214		
			intracommunautaires	217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)						222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	1 949
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)						243	244
	Rémunérations du personnel*						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements*						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	1 949
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(1 949)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280			
	Produits exceptionnels (IV)				290			
	Charges financières (V)				294			
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(1 949)	
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	314	1 949	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324			
	Divers* dont intérêts excéden- taires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248			330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))				249			251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992					
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
					Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354	1 949
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372	1 949	

COMPTES ANNUELS 2021

Période du 26/03/2021 au 31/10/2021

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A2M GROUP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2021, dont le total est de 5 000 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 949 euros.

L'exercice a une durée de 7 mois, recouvrant la période du 26/03/2021 au 31/10/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/10/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

A2M GROUP
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 13 Chemin de Bourbon, 33360 CAMBLANES ET MEYNAC
897 697 264 RCS BORDEAUX-33000

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25 février 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 octobre 2021

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 octobre 2021 s'élevant à - 1 949,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -1 949,00 euros
Au compte "report à nouveau débiteur" s'élevant ainsi à -1 949,00 euros

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président
Morgan ARMAND

